

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

LA NOUVELLE BOMBE DU MINISTERE

- Archives - année 2008 / 2009 - 2008-2009 -

Date de mise en ligne : mercredi 22 octobre 2008

SNUipp-FSU 65

Le ministère veut modifier les règles du mouvement des enseignants et du changement de département.

Principales modifications :

- ▶ Le barème devient "indicatif" : l'IA pourra nommer qui il veut où il veut, plus spécialement sur les postes particuliers (ZEP, "postes difficiles", …) C'est la porte ouverte à l'arbitraire, à la nomination à la tête du client.

- Nomination sur des postes particuliers (CLIS, IMF, établissements spécialisés) sans nécessité de qualification, sur choix de l'IEN et de l'IA. Disparition des qualification (CAPA-SH et CAFIPEMF entre autres ….)
- ▶ Les néo - titulaires (nouveaux recrutés) seront affectés à titre définitif sur des postes choisis par l'IA et seront accompagnés dans leur prise de fonction par les directeurs d'écoles, entre autres, pour suppléer l'abandon de la formation initiale avec la suppression des IUFM et le recrutement au niveau Master 2.
- ▶ Calendrier du mouvement : seuls les postes vacants (départs à la retraite) seront publiés, il faudra faire son mouvement en "aveugle", sans connaître les postes susceptibles d'être vacants. Le mouvement aura lieu en avril -mai.

Le « mouvement » des enseignants des écoles bouleversé de façon unilatérale ?

Alors que l'essentiel de la gestion des enseignants des écoles s'effectue au niveau départemental, le ministre de l'Education nationale veut-il, de la rue de Grenelle, décider de l'affectation des enseignants des écoles, dans des départements aussi divers que la Lozère, la Seine-Saint-Denis ou le Finistère ?

C'est la question que l'on peut se poser à la lecture d'un projet de note qui n'a fait l'objet d'aucune concertation et ne s'appuie sur aucun état des lieux des pratiques départementales du mouvement des personnels.

Cette note modifie considérablement le rôle des commissions paritaires qui ne seraient plus consultées qu'à la fin des opérations d'affectation. Dans les phases préparatoires, la consultation des organisations syndicales serait laissée au bon vouloir des inspecteurs d'académie : ce serait une rupture totale avec les pratiques de concertation actuelles.

Le projet incite à renoncer aux qualifications jusqu'ici requises pour être affecté sur des postes particuliers : maître formateur, enseignant en CLIS (classe d'intégration pour les élèves en situation de handicap). La suppression des postes d'enseignants spécialisés pour l'aide aux enfants en difficulté y est confirmée avec la réaffectation sur des postes fixes.

Ce projet décide de modalités (compagnonnage, formation en dehors du temps scolaire, …) de prise de premier poste qui doivent faire l'objet de discussions dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants.

Chaque année, le « mouvement » des enseignants du premier degré est une opération importante pour l'école : il s'agit d'affecter plus de 65 000 enseignants et d'assurer la scolarisation de plus de 5 500 000 élèves.

Pour le SNUipp, obtenir les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants nécessite la mise en place d'un véritable dialogue social au niveau départemental. Au contraire cette note remet en cause le paritarisme.

Le SNUipp s'opposera à l'arbitraire, à l'opacité et à la conception bureaucratique de ce projet qui vise à diminuer les conditions de transparence et d'équité du mouvement des personnels.

Vous pouvez lire l'intégralité de la note en pièce jointe : attention ce n'est qu'un projet mais il a beaucoup de "chances" de se réaliser, connaissant la volonté de dialogue de Darcos.



note de service

Fin annoncée des Rased, des IUFM, des spécialisations, de la formation continue et initiale, …

L'heure est bien sûr à la réaction, pour cela l'unité de toute la profession est nécessaire. C'est le sens de la proposition du SNUipp aux autres syndicats, d'organiser une grève rapidement après la réussite de la manifestation nationale du 19 octobre.